

ne furent pas en usage avant le XIII^e siècle. Auparavant le prédicateur se tenait dans la chaire épiscopale, sur les marches de l'autel ou sur l'ambon. A Saint-Jean il n'y en avait pas, car les prédications se faisaient à Sainte-Croix. La destruction de cette église et de l'église de Saint-Étienne est regrettable au point de vue de l'archéologie et de l'histoire comme au point de vue de l'architecture liturgique. Lors du rétablissement du culte après la révolution, Sainte-Croix n'existant plus, il fallut bien mettre la chaire à Saint-Jean, mais on eut alors l'heureuse inspiration de n'édifier qu'une chaire en bois, sans ornements, d'un aspect tout à fait provisoire, pour rappeler que sa présence était une dérogation aux anciens usages. Elle disait hautement par sa pauvreté et sa mesquinerie que la violence seule avait pu la transporter là.

Ces observations sont spéciales à Saint-Jean ; pour d'autres églises elles n'auraient aucun sens, et la chaire rentre dans la catégorie des objets sur lesquels on peut discourir. Les archéologues ont énuméré un certain nombre de chaires plus ou moins célèbres, sans établir le type qui devait être préféré. Il faudrait décider, en premier lieu, si la chaire fait partie de l'ensemble architectural, ou si elle n'est qu'un meuble ; j'incline pour cette seconde qualification, d'autant plus que je ne lui vois jamais assigner une grande importance relativement au plan. Cela vient de ce que son usage ne remontant pas à la primitive église, a subi et subit encore des modifications. Placée entre les piliers, comme à Paris, elle prend souvent une extension fâcheuse et une décoration exagérée peu en harmonie avec son but. Accolée à un pilier, comme à Lyon, elle gêne la perspective de la nef. Le mieux peut-être (cette question demanderait un examen attentif) serait de rétablir l'usage des ambons pour les églises d'un style antérieur au XII^e siècle, de reconstruire les jubés dans